



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin mars 2022**

**Avril 2022
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



De début janvier 2022 à fin mars 2022

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

Au premier trimestre 2022, près de 7 200 logements sont mis en chantier en Bretagne, soit + 800 logements supplémentaires par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation de + 12,6 % s'avère plus importante que celle observée en France (+ 4,8 %).

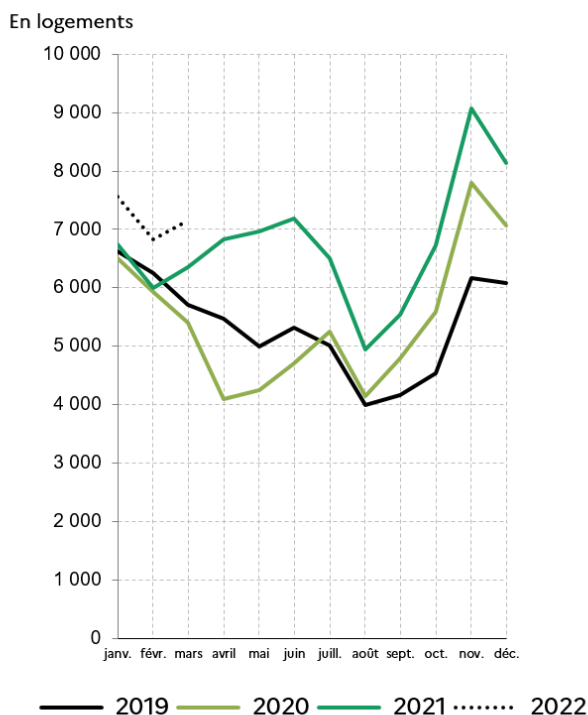
Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

En outre, les mises en chantier du premier trimestre 2022 se placent 33 % au dessus de celles du premier trimestre 2020.

Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 23,9 % en Bretagne entre début janvier et fin mars 2022 (+ 25,1 % en France). Cela représente 1 850 permis de construire délivrés en plus par rapport au premier trimestre 2021.

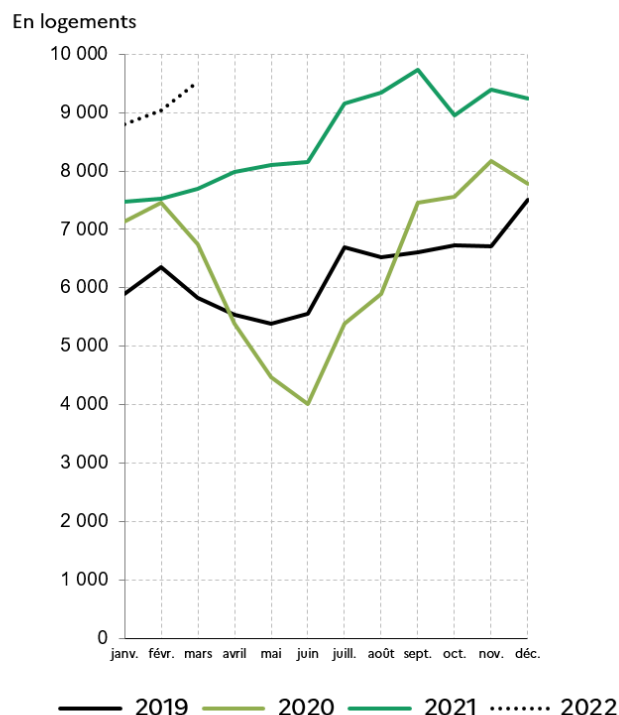
D'avril 2021 jusqu'à fin mars 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 22,3 %) qu'au niveau national (+ 9,7 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

Locaux

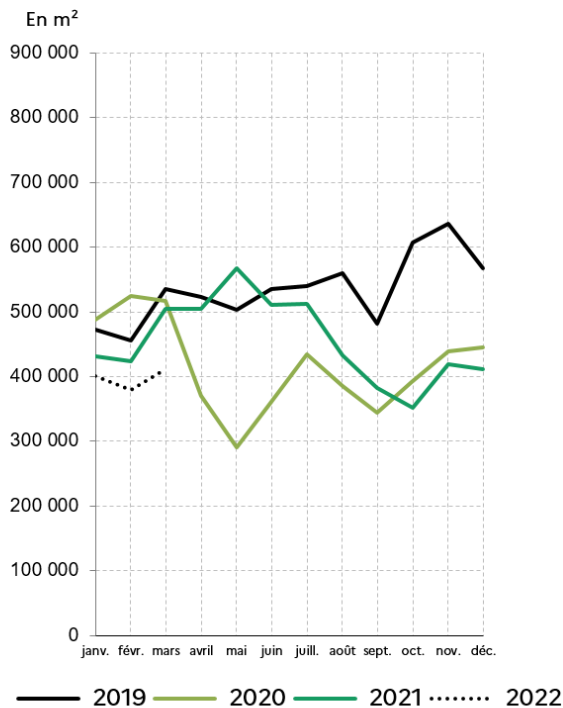
Au premier trimestre 2022, 411 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne, en diminution de - 18,6 % par rapport à la même période en 2021. En outre, les mises en chantier entre janvier 2022 et fin mars 2022 sont inférieures de près de - 21 % à celles enregistrées entre janvier 2020 et mars 2020.

En France, les mises en chantier de locaux progressent de + 20,4 % au premier trimestre 2022 par rapport à la même période en 2021.

Les autorisations de construction de locaux fléchissent de - 8,8 % en Bretagne entre début janvier 2022 et fin mars 2022 par rapport au premier trimestre 2021.

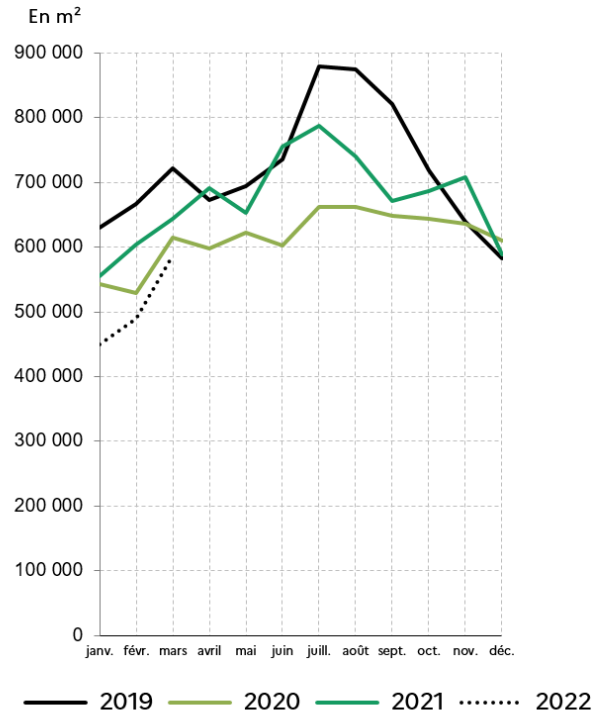
D'avril 2021 jusqu'à fin mars 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction de locaux est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de locaux augmentent davantage au niveau national (+ 12,3 %) qu'en Bretagne (+ 3,6 %).

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De janvier 2022 à fin mars 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	651	101	752	116	868
Finistère	987	107	1 094	489	1 583
Ille-et-Vilaine	800	123	923	1 837	2 760
Morbihan	1 042	171	1 213	732	1 945
Bretagne	3 480	502	3 982	3 174	7 156
France	36 118	8 983	45 101	50 648	95 749

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 16,0	+ 9,8	+ 15,2	- 67,0	- 13,5
Finistère	+ 25,4	+ 40,8	+ 26,8	+ 46,4	+ 32,2
Ille-et-Vilaine	- 6,9	- 39,7	- 13,2	+ 21,3	+ 7,1
Morbihan	+ 9,1	+ 19,6	+ 10,5	+ 53,5	+ 23,5
Bretagne	+ 10,1	- 2,5	+ 8,3	+ 18,6	+ 12,6
France	+ 12,8	- 4,9	+ 8,8	+ 1,5	+ 4,8

*janvier 2022 à fin mars 2022 / janvier 2021 à fin mars 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

D'avril 2021 à fin mars 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 399	465	2 864	1 037	3 901
Finistère	3 535	475	4 010	2 915	6 925
Ille-et-Vilaine	3 411	487	3 898	6 549	10 447
Morbihan	3 864	552	4 416	2 326	6 742
Bretagne	13 209	1 979	15 188	12 827	28 015
France	128 951	36 825	165 776	228 675	394 451

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 26,9	+ 26,7	+ 26,8	+ 53,9	+ 33,0
Finistère	+ 23,5	+ 30,5	+ 24,3	+ 91,0	+ 45,7
Ille-et-Vilaine	+ 9,5	- 13,5	+ 6,0	+ 21,2	+ 15,0
Morbihan	+ 15,9	+ 2,4	+ 14,0	+ 2,2	+ 9,6
Bretagne	+ 17,9	+ 8,0	+ 16,5	+ 29,9	+ 22,3
France	+ 15,8	+ 2,5	+ 12,5	+ 7,8	+ 9,7

*avril 2021 à fin mars 2022 / avril 2020 à fin mars 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De janvier 2022 à fin mars 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 001	163	1 164	360	1 524
Finistère	1 226	212	1 438	678	2 116
Ille-et-Vilaine	1 305	208	1 513	1 923	3 436
Morbihan	1 409	311	1 720	739	2 459
Bretagne	4 941	894	5 835	3 700	9 535
France	48 716	19 217	67 933	66 476	134 409

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 41,6	+ 56,7	+ 43,5	+ 126,4	+ 57,1
Finistère	+ 18,6	+ 35,9	+ 20,8	- 8,0	+ 9,8
Ille-et-Vilaine	+ 30,9	+ 45,5	+ 32,7	+ 44,6	+ 39,1
Morbihan	+ 28,0	+ 31,2	+ 28,6	- 25,6	+ 5,5
Bretagne	+ 28,7	+ 39,7	+ 30,3	+ 14,9	+ 23,9
France	+ 26,1	+ 47,3	+ 31,4	+ 19,3	+ 25,1

* janvier 2022 à fin mars 2022 / janvier 2021 à fin mars 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2022

Les autorisations sur 12 mois

D'avril 2021 à fin mars 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	3 279	561	3 840	1 239	5 079
Finistère	4 433	836	5 269	3 119	8 388
Ille-et-Vilaine	4 628	770	5 398	9 570	14 968
Morbihan	4 910	949	5 859	2 360	8 219
Bretagne	17 250	3 116	20 366	16 288	36 654
France	168 645	60 652	229 297	267 644	496 941

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 45,0	+ 47,6	+ 45,3	+ 61,7	+ 49,0
Finistère	+ 35,3	+ 59,8	+ 38,7	+ 19,5	+ 30,9
Ille-et-Vilaine	+ 35,4	+ 54,9	+ 37,9	+ 67,7	+ 55,6
Morbihan	+ 30,9	+ 29,1	+ 30,6	- 21,9	+ 9,5
Bretagne	+ 35,8	+ 45,9	+ 37,2	+ 34,6	+ 36,0
France	+ 29,2	+ 36,8	+ 31,1	+ 22,0	+ 26,0

* avril 2021 à fin mars 2022 / avril 2020 à fin mars 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin mars 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De janvier 2022 à fin mars 2022

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	377	7 744	6 032	9 185	11 614	23 242	9 316	14 095	81 605
Finistère	2 076	8 716	11 287	4 518	8 198	31 125	15 133	13 505	94 558
Ille-et-Vilaine	0	49 567	11 676	3 673	17 447	15 328	31 334	24 635	153 660
Morbihan	1 151	5 995	12 387	5 664	7 947	22 202	12 793	13 204	81 343
Bretagne	3 604	72 022	41 382	23 040	45 206	91 897	68 576	65 439	411 166
France	118 970	844 455	635 163	313 622	874 483	1 122 768	1 801 840	1 147 645	6 858 946
Évolution (en%) *	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 87,5	+ 84,0	- 16,8	+ 76,5	+ 174,6	- 33,8	- 85,4	+ 16,4	- 39,6
Finistère	+ 720,6	- 61,7	+ 15,3	- 20,8	- 38,5	- 61,0	+ 171,8	+ 63,3	- 35,0
Ille-et-Vilaine	- 100,0	+ 31,1	- 35,5	- 69,0	- 4,1	- 9,1	+ 57,2	- 14,6	+ 0,4
Morbihan	+ 759,0	+ 30,7	+ 162,5	+ 24,3	- 63,6	+ 15,2	+ 19,5	+ 122,4	+ 13,4
Bretagne	- 26,7	+ 3,8	+ 3,8	- 15,6	- 21,5	- 39,1	- 31,6	+ 18,6	- 18,6
France	- 3,8	- 1,6	+ 4,2	+ 8,4	+ 41,4	- 21,4	+ 108,7	+ 26,8	+ 20,4

* janvier 2022 à fin mars 2022 / janvier 2021 à fin mars 2021 ; source : SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

D'avril 2021 à fin mars 2022

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	7 279	32 288	27 946	22 726	48 685	116 368	41 618	45 999	342 909
Finistère	20 824	37 459	32 604	16 770	32 757	176 208	72 026	45 700	434 348
Ille-et-Vilaine	4 755	125 559	40 618	32 536	51 005	94 753	116 323	127 273	592 822
Morbihan	10 795	29 665	35 960	27 655	51 101	100 621	47 936	41 063	344 796
Bretagne	43 653	224 971	137 128	99 687	183 548	487 950	277 903	260 035	1 714 875
France	630 561	3 757 933	2 500 488	1 284 993	3 006 419	4 644 422	5 954 581	4 464 715	26 244 112
Évolution (en%) *	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 11,1	+ 80,2	+ 103,6	+ 15,8	+ 86,7	- 32,7	- 51,5	+ 35,1	- 9,0
Finistère	+ 100,1	- 19,7	+ 25,3	- 5,6	+ 13,8	- 24,4	+ 135,7	- 13,7	- 2,6
Ille-et-Vilaine	+ 179,9	+ 4,2	- 16,7	+ 12,9	- 3,7	- 9,1	+ 69,2	+ 75,1	+ 19,0
Morbihan	+ 31,8	+ 5,1	+ 38,6	+ 34,5	+ 14,2	- 0,7	- 8,1	- 23,0	+ 3,1
Bretagne	+ 62,6	+ 5,5	+ 19,8	+ 14,9	+ 20,3	- 20,2	+ 17,1	+ 22,1	+ 3,6
France	+ 11,1	+ 16,7	+ 15,6	+ 13,4	+ 37,5	- 17,7	+ 25,6	+ 20,0	+ 12,3

* avril 2021 à fin mars 2022 / avril 2020 à fin mars 2021 ; Source : SDES MTE, Sit@del2

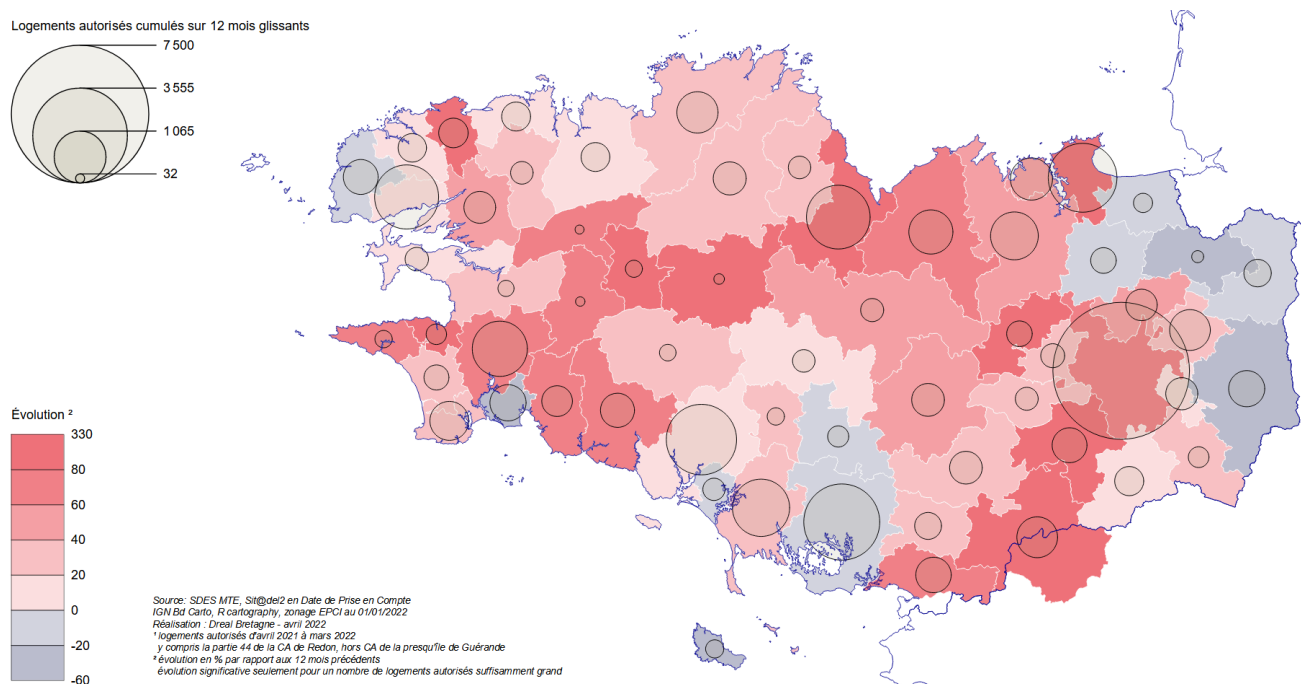
Données complémentaires

Logements

Logements autorisés par communauté de communes et évolution

(cumulés sur 12 mois glissants)

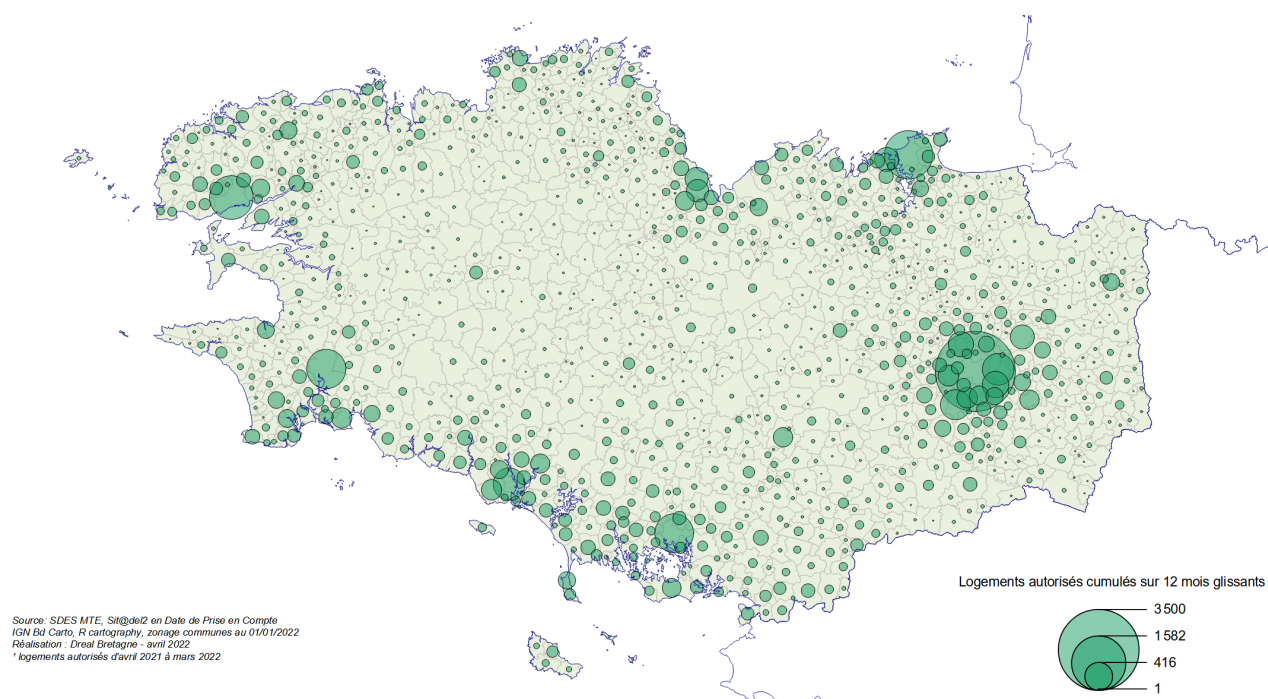
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune

(cumulés sur 12 mois glissants)

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



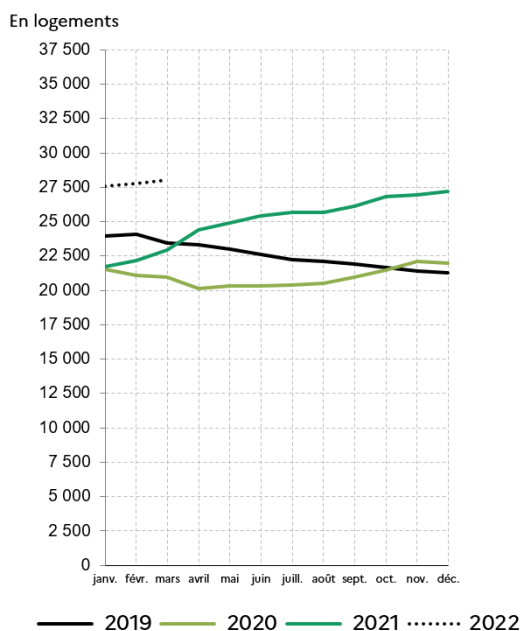
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

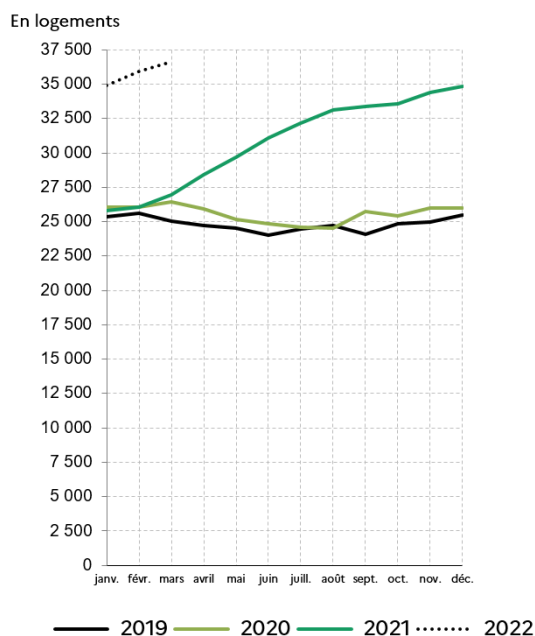
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

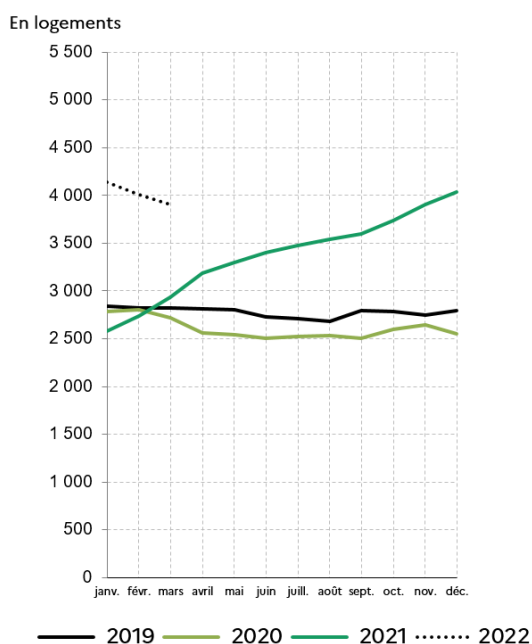
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

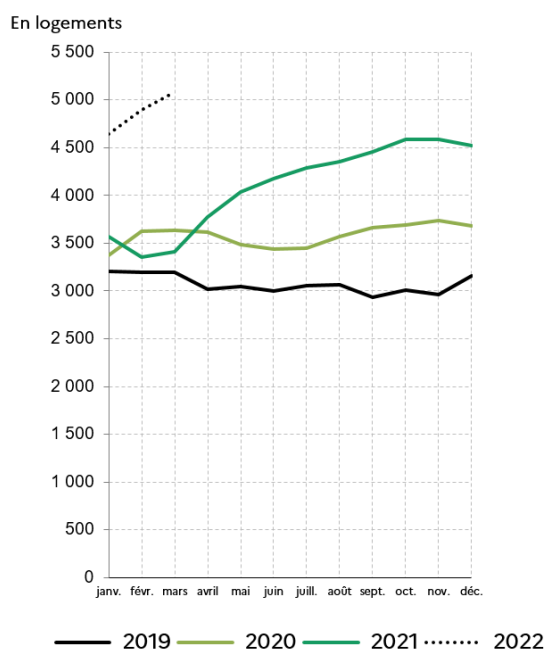
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

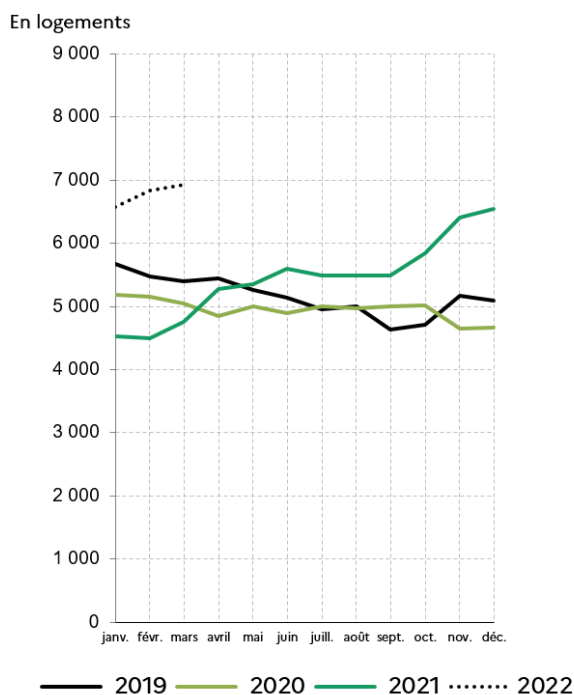
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

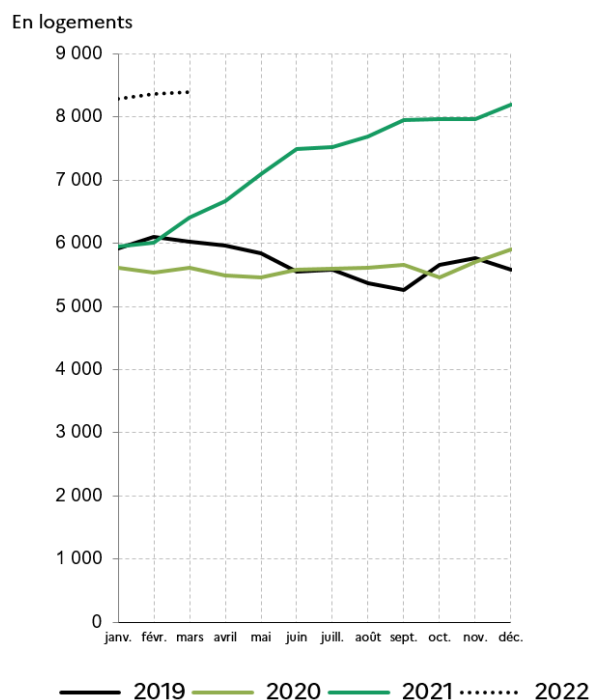
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

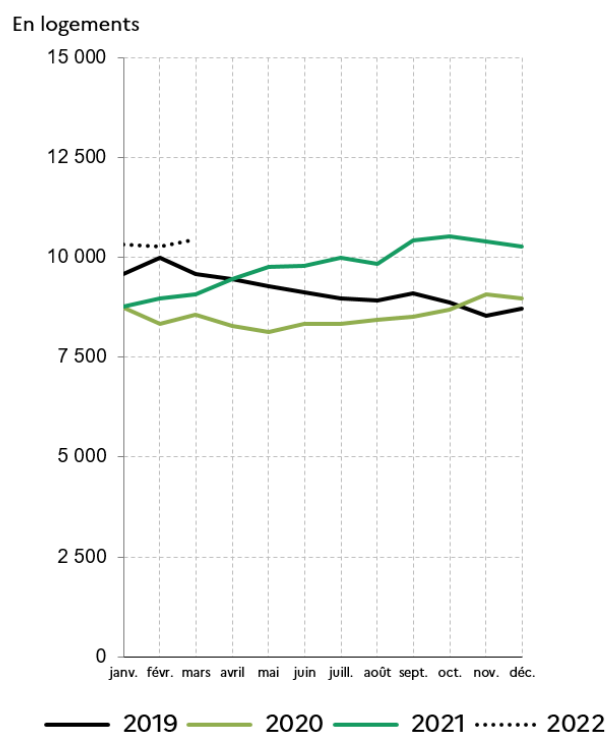
Logements autorisés dans le Finistère
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

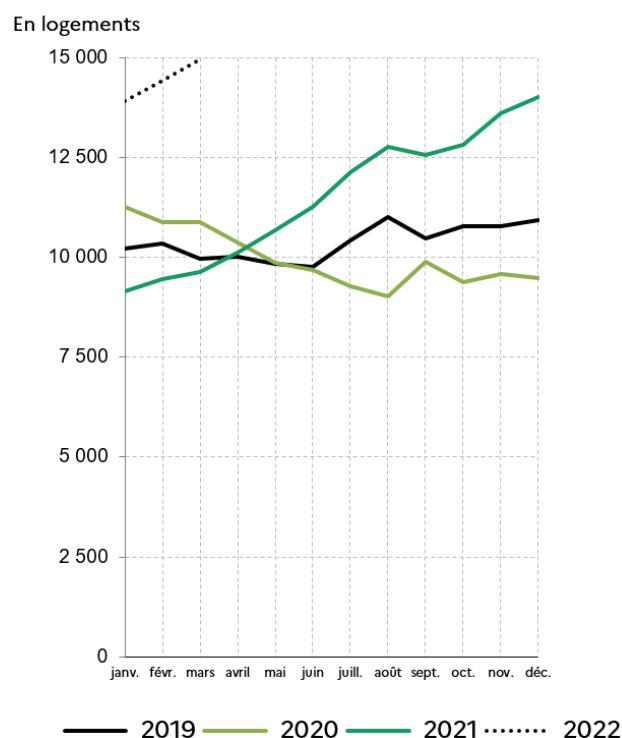
En Ile-et-Vilaine

Logements commencés en Ile-et-Vilaine
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

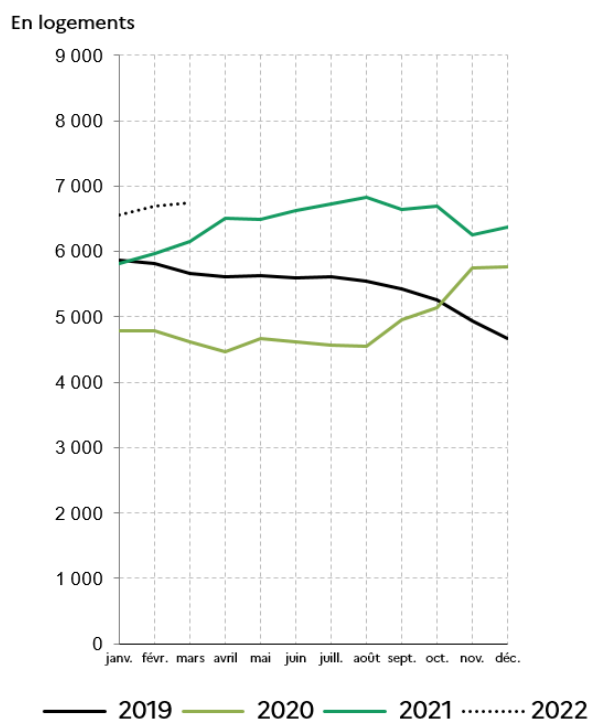
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

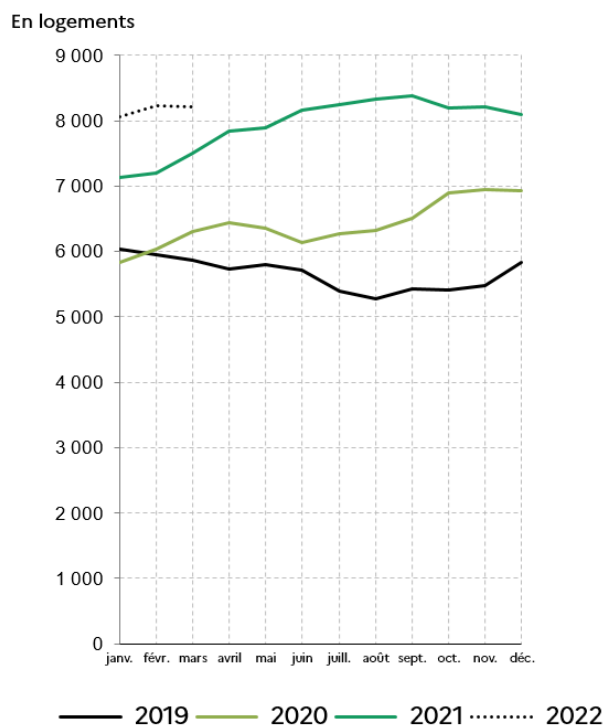
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

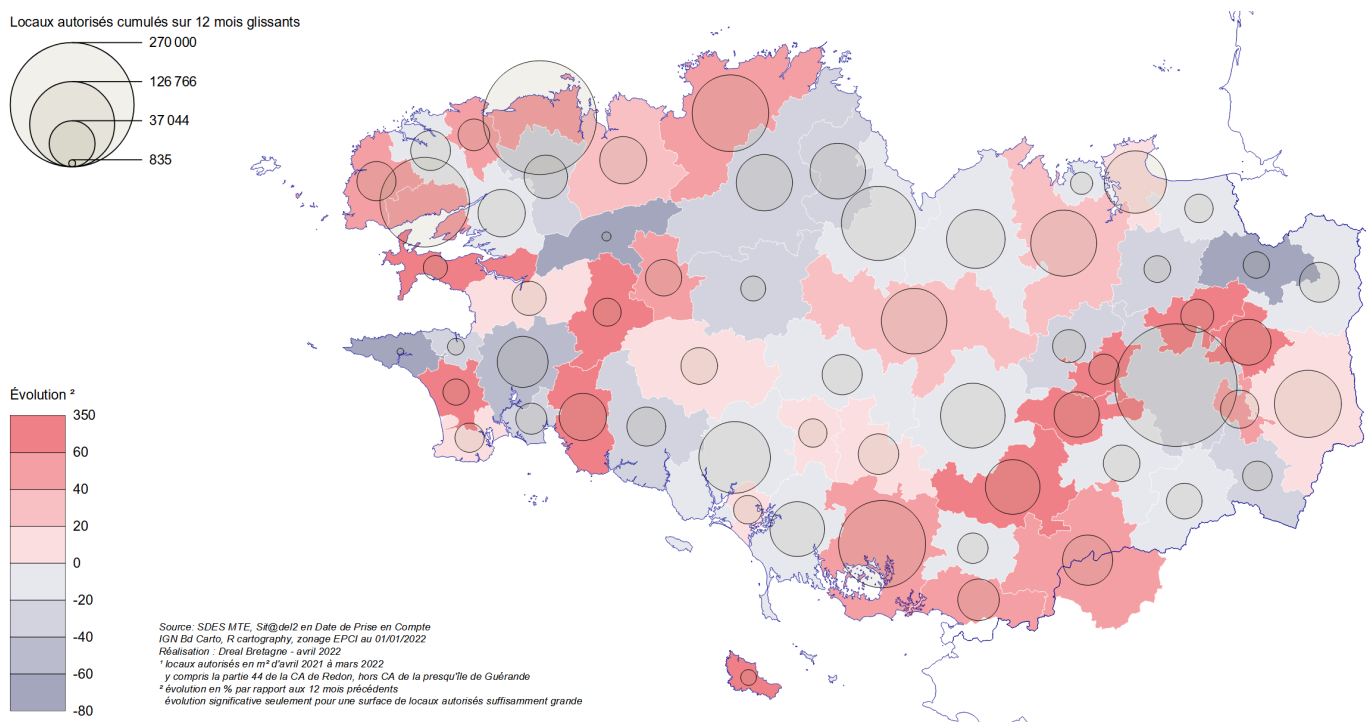
Logements autorisés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin mars 2022

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*